

LES PÊCHEURS FANTE À SASSANDRA DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

KARINE DELAUNAY

INTRODUCTION

Qui se rend à Sassandra et approche le bord de mer ou les abords du wharf, ne peut manquer de voir de nombreuses pirogues : retournées sur le sable, devant les hangars, celles des Nanakrou, petites et fines ; mais aussi celles des Fante (prononcer Fanti), plus imposantes, peintes de bleu, aux inscriptions bigarrées, reposant fièrement sur la plage, côte à côte, la proue pointée vers le large, ou ancrées à quelque distance en mer. À la fin des années quatre-vingts, on pouvait ainsi compter une centaine de pirogues fante, dont une cinquantaine de grandes (10 mètres et plus de longueur) équipées de moteur de 25 à 45 CV, permettant à environ 800 pêcheurs de travailler (1).

Qui se promène à la découverte de la ville elle-même, sur ses hauteurs, ne peut manquer de découvrir, en une vue plongeante, quelque espace dégagé quadrillé de nombreux fours en terre soigneusement alignés ; et, parcourant un quartier comme Alladian, on tombera sans doute tôt ou tard sur trois ou quatre d'entre eux, parfois davantage, disséminés au voisinage de l'habitation de leur propriétaire, encore vides, leurs claies prêtes à recevoir le poisson pour son fumage, ou déjà en pleine activité, dégageant une épaisse fumée. De 3 000 à 4 000 de ces fours circulaires en terre battue étaient en effet recensés à travers toute la ville par le Centre des Pêches dans les années 1985-1989, les fumeuses fante atteignant le nombre de 700 à la fin de la période.

Pourtant, sauf à suivre pas à pas les Bella qui, péniblement, font avancer leur pousse-pousse où sont empilées, en un équilibre précaire, les cuvettes remplies du poisson débarqué par les pirogues, on peut mettre au défi quelque visiteur que ce soit de découvrir de lui-même la localisation de ce que l'on a coutume d'appeler le Camp Fante : à un kilomètre et demi du centre ville

1. Sauf indication spécifique, les données chiffrées sont tirées des rapports d'activités annuels du Centre des Pêches de Sassandra.

et de la plage, par la route qui monte en de grands virages vers la mairie et le lycée, s'étend vers la mer, en contrebas du plateau occupé par le secteur administratif, en face de la mission catholique, un espace en forte pente, où le ruissellement et l'érosion marquent le sol de leurs profondes et longues entailles ; s'y accrochent, en un dédale des plus serrés, des maisons en banco et les fours à sécher le poisson... C'est bien là en effet qu'ont été déplacés la majorité des Fante lorsque, au début des années soixante-dix, un projet d'aménagement touristique (qui n'a finalement jamais vu le jour) a provoqué le « déguerpissement » de leur première zone d'implantation, située à proximité du port. Dans cette situation, il n'y a rien d'étonnant à ce que la population fante ait aussi tendance à investir d'autres quartiers, moins excentrés, désertés par leurs habitants initiaux depuis que San Pedro a conquis le statut de métropole régionale, concentrant les activités portuaires autrefois dévolues à Sassandra ; selon certaines estimations, les Fante constitueraient aujourd'hui le groupe le plus important de la ville proprement dite, représentant presque le quart de sa population avec environ 2 200 à 2 400 individus en 1984 (FIÈGE et HILLEN, 1985) : s'il y a peut-être là surévaluation du fait des méthodes de calcul utilisées (2), on ne saurait pourtant nier le poids des Fante et de leurs activités dans la vie de l'actuelle Sassandra, cette « ancienne plaque tournante en recul » pour reprendre l'intitulé d'un article de *Fraternité Matin* (1989b).

Et pourtant là aussi, quel visiteur aurait pu se rendre, sans demander son chemin, à ce qui a longtemps servi d'abri au marché au poisson fumé, alimenté par le travail de ces mêmes pêcheurs et femmes fante de Sassandra ? Relégué aux marges du marché de la ville, occupant une aire restreinte et vétuste aux confins de l'extrémité ouest de la plage de débarquement, seule une piste coincée entre baraquements et falaise pouvait permettre aux véhicules d'y accéder ; rappelons que la halle de vente qui devait être réservée à ces transactions, située à l'entrée du wharf et rénovée il y a quelque temps déjà par la mairie, n'a été que très récemment ouverte aux commerçantes de poisson fumé. Et ce n'est pas faute d'alimenter les marchés de la région (3) : que l'on aille à Gagnoa, Lakota, Issia, etc., on trouvera sur les étals des « harengs » [sardinelles plates] et « sardines » [sardinelles rondes] fumés en provenance de Sassandra, soit que les vendeuses se sont elles-mêmes rendues sur la côte

2 « La population Fanti a été calculée à partir du registre des pirogues [très probablement celui lié aux taxes prélevées par la mairie sur les pirogues fante] durant des années consécutives » disent ces auteurs, les registres d'électeurs paraissant peu fiables. Pour autant, on ignore la méthode de calcul du pourcentage donné, les Fante représentant par ailleurs 39 % de l'échantillon interviewé. Pour ce qui touche au nombre de pêcheurs pour 1984, le mode de calcul (explicité nulle part) paraît avoir été des plus simples : 63 pirogues × 10 pêcheurs = 630 pêcheurs ; or cette même année le Centre des Pêches recensaient 454 pêcheurs fante, constituant 46 équipes et disposant de 62 pirogues...

pour s'approvisionner, notamment grâce aux liaisons par cars, soit que le poisson a transité par des grossistes qui, après l'avoir transporté par camion, l'ont revendu aux détaillantes de l'intérieur. La production débarquée à Sassandra est en effet constituée à près de 80 % par des sardinelles, poissons à faible valeur commerciale pêchés en grande quantité par les Fante et qui sont généralement commercialisés après fumage, opération permettant une conservation de plusieurs mois et donc des expéditions à grande échelle vers l'intérieur-hors de toute chaîne de froid.

Se dessine ainsi la situation quelque peu paradoxale de la population fante, situation que l'on a peut-être tendance à occulter, du moins à considérer comme relevant de l'ordre des choses, à force de la cotoyer : une population dont l'activité s'impose nécessairement à tout observateur et qui, malgré cela, semble plutôt occuper des positions périphériques au sein de l'espace urbain.

QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES

Les Fante sont originaires du littoral central du Ghana et figurent parmi cette portion non négligeable de la population qui, résidant en Côte-d'Ivoire, est originaire d'autres pays (22 % en 1975, 28 % en 1988) ; mais les Ghanéens eux-mêmes ne constituent qu'une faible part de celle-ci (3,2 % en 1975, 5,5 % en 1988). Et les résidents originaires du Ghana présentent cette particularité, vis-à-vis de la plupart des migrants, de constituer des communautés composées d'un plus grand nombre de femmes que d'hommes (65 hommes pour 100 femmes en 1988 alors que le rapport de masculinité moyen est de 126 %) et les Fante de Sassandra ne font pas exception.

Si l'on peut traduire cela en disant que les migrations ghanéennes en Côte-d'Ivoire ne sont pas seulement le fait de célibataires mais aussi de ménages constitués, il semble malgré tout délicat de parler d'une migration de peuple au sens strict, du moins telle que cette notion est utilisée pour retracer l'histoire du peuplement. En effet, les migrations des Fante en Côte-d'Ivoire, et

3. Selon les données collectées par le Centre des Pêches entre 1985 et 1989, la production commercialisée après fumage est écoulee aux trois quarts dans un rayon de 150 km autour de Sassandra, Gagnoa en absorbant à lui seul presque un tiers. Et si des expéditions concernent des zones plus éloignées, les centres éloignés de plus de 300 km ne semblent être touchés qu'occasionnellement, lors de très fortes productions. Précisons cependant que le Centre ne peut contrôler qu'une partie de la production commercialisée (apparemment au mieux la moitié). Surtout, cette situation est en train de changer suite à l'ouverture de la route côtière reliant le Sud-Ouest ivoirien à Abidjan : à partir de 1992, le tonnage expédié à Abidjan devient comparable à celui absorbé par Gagnoa, alors qu'Abidjan avait été jusque là une destination marginale où étaient essentiellement envoyés des poissons salés-séchés.

plus généralement des Ghanéens, sont essentiellement liées aujourd'hui à l'exercice d'une activité spécifique, la pêche piroguière maritime, avec pour corollaire le fait qu'ils sont majoritairement implantés sur le littoral, en particulier dans les centres urbains de la côte (cf. MARGUERAT, 1981/2). Mais il paraît dès lors tout aussi difficile d'inclure ce mouvement au sein de la grande catégorie des migrations de main-d'œuvre, dominantes en milieu rural agricole et caractéristiques de l'économie de plantation ; contrairement à celles-ci, les migrations de pêcheurs supposent une accumulation de capital préalable : les pêcheurs fante ne viennent pas se faire employer auprès d'agents économiques ivoiriens mais bien plutôt en constituant dès l'origine des unités économiques autonomes, étant eux-mêmes détenteurs de leurs moyens de production (ce qui n'exclut évidemment pas la création de nouvelles unités sur place). Et si femmes et enfants participent à ce mouvement, c'est bien aussi pour prendre part à l'activité : celles que l'on considère globalement comme les « épouses » des pêcheurs assurent le fumage et la vente du poisson, les jeunes et très jeunes travaillant le plus souvent comme apprentis sur les pirogues pour les garçons ou aides auprès des fours ou au marché pour les filles (4).

Telles sont quelques données très générales qui montrent l'originalité certaine des migrations de pêcheurs fante mais ne permettent guère d'en saisir la complexité. Or c'est cette complexité même qu'il me paraît important d'éclairer afin de nuancer les affirmations globales aujourd'hui portées sur la situation de la pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire et le rôle qu'y jouent les pêcheurs originaires du Ghana (parmi lesquels les Fante sont nettement majoritaires).

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE

Le cas de Sassandra est ici assez exemplaire en ce qu'il est le second point d'attraction des pêcheurs fante sur le littoral ivoirien, après Abidjan ; de plus, il est intégré au programme de développement des activités de pêche lancé dans le Sud-Ouest et, à ce titre, dispose d'un Centre des Pêches depuis 1980.

Engins, équipes et systèmes de partage⁽⁵⁾

Tirant un premier bilan de ce programme, *Fraternité Matin* (1989b) lui a consacré un article en 1989, paru sous le titre significatif : « La pêche dans

4. Cependant, les femmes et jeunes filles peuvent également se livrer à du micro-commerce (notamment de gari et pain sucré). Par contre les pêcheurs investissent plus rarement dans d'autres activités sur place.

5. Cette partie reprend largement le texte donné dans l'annexe 3 de ma thèse (DELAUNAY, 1995).

le Sud-Ouest. Une activité rentable qui échappe aux autochtones ». Il est souligné que « la pêche maritime artisanale reste une activité hautement rentable sur le littoral du Sud-Ouest. À preuve, en 1988, [la production a] atteint 6 285 tonnes pour une valeur monétaire de 872 572 889 FCFA » [avant dévaluation comme tous les chiffres donnés ici], et dans une année faste, « ce serait probablement plus de 1 milliard et demi de francs qui iraient dans l'escarcelle des pêcheurs ». Sans remettre en cause la validité de tels chiffres, il convient cependant de souligner qu'il s'agit de chiffres globaux et, surtout, qu'il n'est là question que de recettes brutes.

Certes, les chiffres fournis par un autre article paru la même année à propos des différentes activités de la sous-préfecture de Sassandra dans le secteur primaire placent la pêche en seconde position du point de vue des masses monétaires distribuées aux producteurs (306 millions de FCFA), devant la production d'agrumes (257 millions FCFA) et les revenus tirés de l'extraction d'huile de palme par les planteurs villageois de l'ensemble agro-industriel de la Bolo (221 millions FCFA), mais derrière la production de café et cacao commercialisée dans le cadre des GVC de la région (1 588 millions FCFA) : ramené au nombre de producteurs, on aurait, pour la pêche maritime telle qu'elle a été suivie en cette année 1988 à l'échelle de la sous-préfecture par les Centres des Pêches (Sassandra ville et Drewin), avec 131 équipes et 1 024 pêcheurs alors recensés (Fante et autres), un chiffre d'affaires moyen approchant les 2 millions de FCFA par équipe, mais de 263 205 FCFA par pêcheur, soit un peu moins de la moitié du montant moyen par producteur de café et cacao adhérent aux GVC, au nombre de quelques 2 600. En effet, la pêche artisanale maritime est fortement consommatrice en main-d'œuvre, particulièrement chez les Fante, constituant 95 % des pêcheurs recensés, où le nombre moyen de pêcheurs par équipe se situait entre 9 et 10 en 1988.

Mais il ne s'agit là que d'approximations grossières, lesquelles recouvrent en fait une grande variété de situations concrètes. Malheureusement, on souffre ici de la carence des données relatives à la rentabilité des unités de pêche elles-mêmes. Une seule étude touche précisément à cet aspect, celle lancée par le projet DIPA ⁽⁶⁾ en novembre 1989 à San Pedro et Sassandra : elle consistait à prendre un échantillon d'équipes, utilisant chacune un engin de pêche particulier, et à leur demander de noter dans un cahier leurs recettes et dépenses pour chaque sortie en mer. Les données présentées ici sont relatives à un peu plus de deux mois de suivi (mi-novembre 1989 à fin janvier 1990) et ont été exposées par Annet IJFF, coordinatrice de l'étude, dans des rapports internes (IJFF, 1989 et 1990).

6. Programme de développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'ouest, basé à Cotonou, mis en place par la FAO en coopération avec le Danemark et la Norvège.

Prenons, au sein de l'échantillon suivi, l'équipe de pêche au filet *seef* ; il s'agit d'un grand filet à petites mailles (du type senne tournante, comparable donc dans son fonctionnement à celui utilisé par les sardiniers industriels) mis en œuvre à partir d'une grande pirogue motorisée et visant la capture de poissons pélagiques (poissons de surface ou de pleine eau, par opposition aux poissons de fond), en particulier celle des sardinelles rondes, appelées en Côte-d'Ivoire sardines. En décembre 1989 et janvier 1990, les recettes de l'équipe ont été d'environ 980 000 FCFA/mois. Mais les dépenses occasionnées par les différentes sorties en mer (essence, frais de nourriture en mer, réparations...) représentent environ 30 % de ces revenus, l'achat du carburant ponctionnant à lui seul le quart des entrées. Les recettes nettes ont donc été d'un peu plus de 650 000 FCFA pour chacun des deux mois de suivi. Encore faut-il prendre en compte le fait que l'équipage comprenait alors en moyenne 12 pêcheurs adultes (7). Or, d'après les enquêtes que j'ai pu conduire à Sassandra, le système de partage des bénéfices adopté pour ce type de pêche consiste généralement à donner trois parts au propriétaire de la pirogue, trois parts au propriétaire du moteur, trois parts au propriétaire du filet et une part à chacun des pêcheurs de l'équipe. Dans le cas présent, le simple pêcheur aurait donc touché quelques 25 000 à 30 000 FCFA/mois en décembre et janvier. Quant au propriétaire, s'il détient lui-même tous les engins (ce qui est fréquent), il aurait perçu presque dix fois plus, autour de 250 000 FCFA par mois. Il est vrai que ce dernier avait alors lui-même supporté l'achat des engins, soit, d'après les données recueillies auprès des propriétaires de *seef*, une mise de fonds totale de l'ordre de 5 millions de FCFA, somme équivalant dans le cas considéré à environ 25 mensualités d'un montant comparable à celles estimées pour décembre et janvier (8).

Or la pêche des sardinelles est soumise à de très fortes fluctuations mensuelles, l'abondance de ces espèces pélagiques étant liée à un courant froid (appelé *upwelling* par les scientifiques) qui ne se manifeste que saisonnièrement et conduit les poissons à se rapprocher de la côte et de la surface, les rendant de ce fait accessibles aux engins de pêche ; ainsi, les débarquements enregistrés en 1989 par le Centre des Pêches de Sassandra montrent

7. Sans compter 6 apprentis ; on admet, dans le calcul des parts revenant aux membres de l'équipe que les apprentis ne touchent aucune rémunération directe, ce qui n'est pas nécessairement le cas. En outre, on ne dissocie pas, au sein de l'équipe, les simples pêcheurs de ceux qui exercent des fonctions plus qualifiées (motoriste, repérage du poisson à l'avant de la pirogue, etc.) et qui peuvent à ce titre recevoir certaines primes en plus de leur part des bénéfices. De même, il convient de souligner que la typologie des systèmes de partage ici esquissée ne peut qu'être schématique.
8. À ce taux, il faudrait environ deux ans à ce propriétaire pour rentrer dans ses frais, cela sans tenir compte d'éventuels intérêts à payer en supplément s'il a acquis son matériel grâce à un emprunt et sans prendre en considération l'usure progressive de ce matériel.

que près de la moitié des captures de sardinelles rondes, principale espèce cible du filet *seef*, ont été réalisées dans les trois derniers mois de l'année... On ne peut donc extrapoler facilement des recettes tirées de deux mois d'activité un revenu annuel, partant un revenu mensuel moyen, même approximatif (9).

En outre, d'autres unités de pêche, soumises à d'autres contraintes écologiques mais aussi socio-économiques, peuvent présenter des profils bien différents. Ainsi, une autre équipe suivie par le DIPA en décembre 1989 et janvier 1990, utilisait quant à elle le *pateku*, filet maillant dérivant (10) à très grandes mailles, utilisé lui aussi à partir d'une pirogue motorisée et capturant quant à lui de grosses espèces (requins, espadons ou « poissons-épées », etc. ainsi que des raies). Ces poissons sont soumis à de moins fortes fluctuations saisonnières d'abondance que les sardinelles mais les débarquements sont aussi moins abondants ; par ailleurs les prix sont établis différemment : une pleine cuvette de sardinelles était vendue aux alentours de 4 000 à 5 000 FCFA sur la plage au moment des enquêtes du DIPA, soit le prix d'un requin moyen à l'unité, les espadons pouvant atteindre 8 000 à 10 000 FCFA l'unité selon leur grosseur. Mais tout dépend aussi de la « chance » des pêcheurs en mer ; ainsi, si les recettes brutes de l'équipe ont tourné autour de 180 000 à 190 000 FCFA pour chacun des deux mois, le temps passé sur l'eau pour parvenir à ces débarquements paraît avoir été extrêmement variable d'un mois sur l'autre (129 heures en décembre contre 60 heures en janvier), influant directement sur le poids des consommations intermédiaires (surtout les dépenses de carburant qui ont représenté 50 à 70 % des recettes). De ce fait, les recettes nettes de l'équipe ont été de 78 500 FCFA en janvier alors qu'elles n'avaient été que de 36 000 FCFA le mois précédent. Quant au système de partage fréquemment cité pour ce type de pêche, il consiste à diviser les recettes en deux, une moitié revenant au propriétaire des engins qui doit prendre en charge les gros frais de répara-

9. Ainsi, prenons maintenant l'exemple d'une autre équipe de l'échantillon suivi par le DIPA, une équipe utilisant le *adi*, soit un filet proche du *seef* mais quant à lui maillant et visant plus particulièrement la capture d'une autre espèce de sardinelles, les sardinelles plates ou harengs. D'après les recettes enregistrées et dans le cadre d'un système de partage identique à celui des équipes utilisant le *seef*, on obtient un revenu net par pêcheur de 40 000 FCFA en décembre 1989... mais de seulement 15 500 FCFA en janvier 1990.
10. À la différence des filets du type senne tournante où le poisson se trouve encerclé et pris dans une sorte de grande époussette formée par le filet, dans le cas de filets maillants le poisson vient se prendre dans les mailles du filet qui forme une sorte de barrage sur son passage ; certains types de filets maillants sont laissés à dériver avec le courant, étant attachés à la pirogue (filets dérivants), tandis que d'autres sont posés étant maintenus en place par des plombs et pierres sur le fond (filets dormants) ; les uns et les autres permettent la capture de différentes espèces selon la taille de leurs mailles et les caractéristiques de leur montage.

tion, et l'autre moitié étant divisée entre les pêcheurs, ici au nombre de quatre (non compris les deux apprentis) ; chacun de ces derniers aurait alors touché, pour le meilleur des deux mois, moins de la moitié de ce qu'aurait reçu au même moment un pêcheur employé dans l'équipe de pêche au filet *seef*... Quant au propriétaire, ses propres économies ont été fortement grevées par la perte en décembre de trois filets représentant à l'achat quelques 400 000 FCFA.

Prenons enfin une petite équipe de pêche au filet maillant dormant, la *tenga*, visant la capture de petits poissons de surface (sardinelles, rasoirs, fritures). Si la composition des débarquements est donc comparable à celle du filet *seef*, le fonctionnement de l'unité de pêche est fort différent : outre que la mise de fonds initiale est bien inférieure (environ 200 000 FCFA), ce type de pêche ne nécessite pas l'emploi d'un moteur et n'entraîne donc pas de dépenses en carburant ; de plus, il n'y a ici que trois pêcheurs embarqués (plus un apprenti) et il s'agit fréquemment de parents (un propriétaire et ses fils) ou d'associés possédant chacun leurs propres filets. En sorte que si, en nombre de cuvettes, les débarquements réalisés au cours des deux mois de suivi ont représenté moins du cinquième de ceux de l'équipe utilisant le *seef*, cela en sortant presque deux jours sur trois en mer alors que le *seef* n'avait été utilisé qu'une dizaine de fois chaque mois, les recettes ramenées au nombre de pêcheurs s'avèrent loin d'être négligeables : de 25 000 à 30 000 FCFA/mois, soit un montant proche du revenu d'un pêcheur employé sur une pirogue utilisant le *seef* à la même période.

Les calculs qui précèdent n'ont sans doute guère de sens en chiffres absolus mais montrent amplement la différence existant entre les recettes brutes des équipes et les revenus des pêcheurs, ces derniers étant soumis à de fortes fluctuations. Ils soulignent également la complexité des éléments intervenant dans la définition d'une pêcherie : ils ne concernent pas seulement les aspects proprement techniques, les espèces pêchées et les savoir-faire des pêcheurs, mais aussi l'organisation socio-économique des unités de pêche. Or l'une des caractéristiques de la pêche faite est sa grande diversité. En août 1989, année de l'enquête du DIPA, j'avais ainsi recensé à Sassandra 110 équipes en activité (DELAUNAY, 1991) : 44 d'entre elles utilisaient une senne tournante (le *seef* dans la très grande majorité des cas) et employaient plus des deux tiers des 870 pêcheurs alors dénombrés ; 50 équipes travaillaient au filet dormant et 15 au filet dérivant. Cette diversité est encore accentuée par le fait qu'il existe toute une gamme de filets maillants, notamment parmi

e on l l' rir d

en août 1989). Les grandes équipes dont l'équipage est recruté par le propriétaire des engins coexistent ainsi avec de petits équipages composés sur une base familiale et des unités formées sur une base associative.

Au delà de ces différents modes de faire valoir, on observe cependant une constante : la rémunération des pêcheurs à la part qui implique un rapport particulier entre le détenteur de capital et la main-d'œuvre (d'autant que cette dernière peut être engagée pour plusieurs années, ne touchant sa part des bénéfices qu'à l'issue du contrat ou de la saison de pêche). On touche là à l'une des spécificités des pêches artisanales ouest-africaines par rapport à l'agriculture où la rémunération à la part n'est pas exclusive du salariat, les deux formes pouvant d'ailleurs être combinées en un système mixte ; dans le cas de la pêche, rien de tel, du fait même des caractéristiques de l'activité, dominées par l'incertitude : celle des prises, bien sûr, d'autant que le pêcheur ne peut s'approprier le poisson que par la capture, étant lui-même en concurrence avec d'autres pêcheurs pour l'accès à la ressource, mais une incertitude aussi au niveau des prix au débarquement qui peuvent varier d'une marée sur l'autre, précisément en fonction des résultats de l'ensemble des pêcheurs. Mais la fixation de ces prix fait également intervenir une autre catégorie d'agents : les femmes.

Fumage et commerce du poisson

L'article déjà mentionné à propos de la pêche dans le Sud-Ouest met en avant « la faible présence des ivoiriennes dans le fumage ». En effet, est-il souligné, « les pêcheurs ne livrent le produit de leur pêche qu'à leurs épouses » lesquelles bénéficient donc d'un « monopole de fait ». Considérant que l'on a dès lors affaire à une « entreprise de type familial », l'auteur de l'article va jusqu'à parler d'un « "hermétisme" des Fanti » (Fraternité Matin, 1989b).

De fait, les pêcheurs ne s'occupent du poisson que lorsqu'il est en mer : dès que celui-ci est débarqué, il devient l'affaire des femmes. Chaque pêcheur fante a une femme qui lui est en quelque sorte associée, généralement son épouse, à défaut une parente (mère, sœur, etc.) et qui a migré avec lui. Mais des femmes extérieures aux familles des pêcheurs peuvent également venir s'approvisionner sur la plage ; la seule différence est qu'elles n'auront ni les mêmes obligations ni les mêmes avantages que les « épouses ». En effet, associées à un pêcheur et, partant, à une équipe, ces « épouses » sont dans l'obligation de traiter le poisson débarqué par l'équipe, quel qu'il soit, subsistant dès lors directement elles aussi la saisonnalité et les aléas de la production.

Ce que l'on oublie trop souvent c'est que le poisson, en passant des mains des pêcheurs à celles des femmes (y compris les « épouses ») est l'objet d'une première transaction commerciale. Pour les petites espèces vendues par tas

(cuvette renversée), un prix de référence est généralement fixé lors du premier débarquement de la journée ; quant aux grosses espèces, vendues le plus souvent à l'unité, leur prix est débattu à chaque fois. Les femmes associées à l'équipe bénéficient alors d'une ristourne sur ces prix et d'un délai pour verser l'argent aux pêcheurs (les comptes étant faits périodiquement, souvent une fois par semaine), ce qui n'est pas le cas pour les acheteuses extérieures. Les femmes jouent donc ici le rôle de pourvoyeuses de numéraire vis-à-vis des pêcheurs. En tant que telles, elles peuvent être amenées à consentir des prêts aux équipes ; et, étant généralement remboursées en poisson, elles ont dès lors l'opportunité d'étendre leur propre assise économique. Elles peuvent même pour certaines investir dans des engins de pêche. Dans ce cadre aussi, les équipes utilisant un moteur sont fréquemment en relation avec des femmes extérieures au groupe des « épouses », pouvant exiger d'elles un paiement au comptant afin de couvrir leurs frais de carburant.

Mais les femmes sont aussi transformatrices. Si les grosses espèces peuvent être vendues en frais, les petits poissons, notamment les sardinelles, et les invendus sont destinés au fumage avant la commercialisation, opération longue (10 à 15 heures), effectuée sur les fours en terre disséminés dans la ville⁽¹¹⁾. En sorte que le calcul des bénéfices que les femmes sont censées réaliser par la revente du poisson s'avère difficile ; outre que si le poisson est vendu par tas sur la plage, il est commercialisé par paquets de 100 FCFA aux acheteuses du marché comme aux grossistes⁽¹²⁾. Elles doivent tenir compte, en tant que fumeuses, des frais de transformation occasionnés : transport de la plage aux fours par les Bella, puis parfois des fours au marché par taxi, construction ou location des fours, location éventuelle des terrains sur lesquels ils se trouvent, enfin, combustible (d'après des données recueillies en 1990, une charge de bois de 20 000 FCFA permet de faire travailler trois fours pendant 10 à 12 jours en pleine saison des sardinelles, trois fours étant le nombre minima utilisé par chaque fumeuse, certaines en possédant une dizaine).

Le rôle des femmes ne se limite donc pas à celui de simples intermédiaires. De plus, en tant que transformatrices, elles concourent à réguler les

11. Le procédé du salage-séchage ne touche qu'une faible proportion de la production, écoulée pour l'essentiel à Abidjan. Rappelons au passage que la production industrielle du port, en l'occurrence la quasi-totalité des débarquements des sardiniers et une partie de ceux des chalutiers, est elle-même commercialisée après fumage, donc après être passée par les mains de transformateurs et transformatrices travaillant à l'échelle artisanale.
12. Fin août-début septembre 1990, les sardines étaient vendues à la cuvette sur la plage entre 3 000 et 5 000 FCFA selon leur grosseur et étaient cédées à 100 FCFA les neuf aux grossistes au marché de la ville ; au même moment on trouvait des sardinelles fumées en provenance de Sassandra à 5 pour 100 FCFA au marché de Lakota et 4 pour 100 FCFA à celui de Gagnoa.

la capture des sardinelles, a augmenté jusqu'en 1987, il a ensuite eu tendance à décroître (38 en 1985, 59 en 1987 et 44 en 1989).

Par contre, on assistait à cette période à la création, sur place, de nouvelles petites unités de pêche au filet dormant comme le montrent les enquêtes que j'ai menées en 1989 ; elles étaient notamment le fait de pêcheurs employés dans des équipes de pêche à la senne tournante s'associant là pour se « débrouiller » dans l'attente d'une reprise éventuelle de la production de sardinelles. Cette capacité d'adaptation, les pêcheurs fante de Sassandra la confirment encore dans la première moitié des années 1990 : on observe alors un net développement de la pêche aux filets maillants permettant des captures diversifiées, notamment des filets du type *pateku* et surtout *bosso* qui n'étaient que très marginalement utilisés à la fin des années 1980, au détriment des sennes tournantes dont le nombre a diminué de moitié par rapport à la phase précédente.

À cela plusieurs facteurs explicatifs : le maintien de la production de sardinelles à un bas niveau (avec une augmentation de la proportion de sardinelles plates ou harengs) mais aussi le caractère moins coûteux des filets maillants par rapport aux sennes, d'autant plus sensible après dévaluation du franc CFA, les capacités de financement mobilisables (par exemple, les commerçants d'ailes de requin, produit très demandé en Asie, ayant pu pré-financer les engins nécessaires à la pêche au filet *pateku*) ; et il est probable que l'évolution de la pêcherie réponde aussi, et peut-être de plus en plus, aux sollicitations du marché abidjanais après l'ouverture de la route côtière : d'ores et déjà les tonnages expédiés vers Abidjan ont très nettement augmenté. C'est dans ce contexte complexe que l'on peut comprendre la diminution du nombre de pêcheurs fante à Sassandra après 1989 (704 en 1991, 553 en 1994), alors même que le nombre d'équipes a augmenté : la relative réorientation de la pêcherie s'est en effet opérée à la faveur de la formation d'équipages de taille plus restreinte que ceux nécessaires à la pratique de la pêche à la senne tournante.

Cela ne signifie évidemment pas que la migration soit absente des stratégies de pêche fante ; mais il s'agit notamment de déplacements temporaires en d'autres points de la côte ivoirienne ou au Ghana, en fonction des mouvements saisonniers du poisson mais aussi des conditions économiques locales (prix au débarquement, conditions d'écoulement du poisson ⁽¹³⁾, comme aussi possibilités d'approvisionnement en matériel et engins) ; cela d'autant plus

13. Il peut d'ailleurs arriver que du poisson pêché par des équipes fante de Sassandra et débarqué sur la plage soit finalement acheminé sur San Pedro lorsqu'il y a saturation des capacités de fumage sur place ; il est aussi assez fréquent que des pêcheurs de Drewin viennent débarquer à Sassandra.

que ce type de migrations permet aux pêcheurs de court-circuiter les relations économiques privilégiées et néanmoins contraignantes établies avec les « épouses » (lesquelles restent sur place), et peut ainsi apparaître comme un moyen d'acquisition rapide de numéraire pour faire face à un besoin particulier. Cette implantation des pêcheurs à Sassandra, en tant que base à partir de laquelle peuvent être menées des migrations temporaires ou saisonnières, se traduit par l'existence d'une structure permanente d'autorité ; et celle-ci a pour caractéristique de concerner à la fois les aspects résidentiels et l'activité économique proprement dite : au chef des Fante, entouré d'un conseil des notables, qui s'occupe des affaires sur terre et des relations avec les autorités et l'administration locales, fait pendant un chef des pêcheurs et une cheftaine des femmes-fumeuses de poisson ; ces derniers, outre le règlement des conflits survenant en mer ou sur la plage, l'organisation des secours à porter à un équipage tardant trop longtemps à rentrer, etc., ont notamment en charge la fixation des prix de référence lors des premiers débarquements de la journée.

Il convient d'ailleurs de rappeler que l'implantation des premiers pêcheurs fante à Sassandra remonte, comme en d'autres points du littoral ivoirien, au début du siècle. Il semble en fait que le premier ressort de la présence fante en Côte-d'Ivoire ait été le commerce : les premiers migrants « appoloniens », « fantis » et « ashantis » signalés par les sources écrites européennes dès la fin du XIX^e siècle ont été en effet des traitants, particulièrement actifs dans le commerce du caoutchouc en tant que *poyofoués* (récolteurs) ou *brockers* (courtiers), d'abord dans l'Est ivoirien puis dans l'Ouest, dans l'arrière-pays de Sassandra et Tabou. C'est grâce à ces premiers réseaux de migration, qui ont constitué sans doute autant de réseaux de transmission d'information et d'accueil en terre étrangère, qu'ont pu se former les premières communautés de pêcheurs fante dans les principaux postes et villes portuaires du littoral ivoirien.

Précisons que cette implantation de pêcheurs originaires du Ghana ne peut être extraite d'un contexte où l'administration coloniale se déclarait contrainte de faire venir de la main-d'œuvre spécialisée d'autres colonies (notamment le Sénégal et la Gold Coast) pour le bon fonctionnement de ses implantations en Côte-d'Ivoire. De fait, l'administration coloniale semble avoir d'abord compté sur la présence de pêcheurs étrangers pour approvisionner en poisson le marché officiel qu'elle s'attachait à créer ; différents récits recueillis lors de mes propres enquêtes à Sassandra, aussi bien auprès de Fante que de Noyo, tendent d'ailleurs à faire de l'implantation des premiers pêcheurs fante dans cette ville une décision coloniale. Parallèlement, outre que le Sud-Ouest ivoirien était maintenu en marge du pôle stratégique colonial constitué par la région des capitales, sa position économique se voyait

très nettement perturbée aussi bien par la perte de ses débouchés libériens que par l'implantation de maisons de commerce, celle d'un important colomat européen, l'essor des circuits commerciaux dyula liés au Soudan... Renforçant les mouvements de migration krou et neyo vers d'autres régions et colonies, migrations réduisant le volant de main-d'œuvre mobilisable au sein des villages, un tel contexte n'a guère favorisé le développement d'une pêche locale orientée vers le commerce.

Autrement dit, quel qu'ait été le rôle du colonisateur dans l'implantation de pêcheurs fante à Sassandra, c'est en mobilisant leurs propres forces que ces pêcheurs ont pu développer leurs activités : outre que la constitution de leurs unités de pêche reposait sur une accumulation de capital antérieure et l'emploi d'une main-d'œuvre recrutée au pays, le principal débouché de ces pêcheurs était constitué par le marché ghanéen, le passage régulier de navires faisant escale au wharf de Sassandra leur ayant permis de conserver un accès à celui-ci. C'est précisément à partir de la situation qu'ils sont parvenus à se ménager dès l'époque coloniale, que les Fante ont pu pénétrer progressivement le marché intérieur ivoirien⁽¹⁴⁾ à la faveur du développement des liaisons routières, d'abord vers Gagnoa, et à mesure que le désenclavement du sud-ouest s'engageait, avec la multiplication des chantiers forestiers puis avec le lancement des projets ARSO ; et ce en alimentant ce marché par une production à bas prix, facilement commercialisable grâce au fumage, celle des sardinelles, laquelle paraît susceptible aujourd'hui de concurrencer la production sardinière industrielle⁽¹⁵⁾.

C'est ainsi progressivement constituée une pêche locale : les unités de pêche formées au Ghana, encore dominantes au début des années soixante, ont peu à peu contribué à donner naissance à des unités créées sur place (lors de l'enquête d'août 1989, seules 26 des 110 unités de pêche recensées avaient travaillé au Ghana avant de venir en Côte-d'Ivoire) ; le recrutement de la main-d'œuvre au Ghana n'est aujourd'hui pas exclusif de l'emploi de pêcheurs dont la migration est antérieure, l'ancienneté et l'importance de l'établissement fante de Sassandra ayant permis, là comme en d'autres

14. Alors que les liaisons maritimes avec le Ghana étaient interrompues dans les années soixante, rendant problématique l'expédition régulière de poisson en direction de ce pays.

15. Sassandra est même devenue, dans les années 1950 et 1960, le principal pôle de regroupement des pêcheurs fante sur le littoral ivoirien : l'essor de la pêche industrielle au port d'Abidjan a conduit ces pêcheurs à se replier vers le Sud-Ouest, constituant dès lors l'une des bases à partir desquelles, suite à la motorisation et à l'adoption de la senne tournante coulissante (type filet *seef*), un redéploiement a pu être opéré, y compris dans la région abidjanaise, à partir des années 1970, alors même que la flottille industrielle faisait face à des difficultés grandissantes (hausse du prix du carburant, création des zones économiques exclusives tendant à restreindre sa zone d'activité aux eaux nationales, concurrence des importations à bas prix de poissons congelés, etc.).

à la pêche, les problèmes de gestion rencontrés ont rapidement conduit à son recentrage autour des seuls pêcheurs et armateurs, notamment Sénégalais. Dès lors la « super pirogue » n'a plus attiré que quelques mareyeurs qui y voyaient un moyen de régulariser leur approvisionnement, mais les charges d'exploitation se sont avérées trop importantes.

De fait, cette pêche à la ligne est une activité à haut risque, nécessitant à la fois un important savoir-faire de la part des pêcheurs et une gestion rigoureuse étant donné les frais de fonctionnement occasionnés : ces derniers concernent outre l'essence, l'approvisionnement en glace et en appâts ; de plus, outre que la super pirogue est d'un coût supérieur à celui d'une pirogue monoxyde à l'achat, sans finalement en présenter les avantages, la fabrique de glace de San Pedro s'est avérée d'une capacité trop importante, devant donc maintenir des prix élevés (30 000 FCFA la tonne, contre 10 000 à Abidjan) sans pouvoir assurer un entretien correct (d'où fermeture en 1987 obligeant les pêcheurs à aller s'approvisionner à Abidjan). Enfin, la production de poissons dits nobles, à forte valeur commerciale, pose le problème de son écoulement, ne pouvant bénéficier que d'un marché relativement étroit qui ne peut être atteint en l'absence de chaîne de froid ; l'acquisition d'une camionnette isotherme par le projet n'a pu qu'en partie résoudre ce dernier problème, mais pas en tout cas celui des nombreux impayés de clients privés. En sorte que cet échec des projets de développement des pêches initiés par l'ARSO par rapport aux objectifs fixés vient souligner l'ambiguïté d'une politique d'ivoirisation des pêches reposant sur la « modernisation » des techniques.

Est-ce à dire que ce programme n'a eu aucun effet ? Certes non. Il a notamment permis aux pêcheurs du littoral ouest ivoirien d'accéder à des stations d'essence hors taxe et parfois au crédit bancaire par la constitution de GVC. Mais ceux qui ont pu tirer parti de tels aménagements n'ont pas été des nouveaux venus dans la profession et ils ont pour la plupart continué à produire des sardinelles pour lesquels les circuits de commercialisation sont bien établis. À cela, il n'y a sans doute rien de vraiment étonnant. Et ce projet aura au moins permis de faire reconnaître la vitalité de la pêche pirogüière existante. Il semble même avoir conduit à l'identification de pêcheurs autochtones « traditionnels », jusqu'à présents largement ignorés, dont la présence est soulignée par les auteurs du dernier programme en date, celui rédigé en 1988 à la DCGTX.

En effet, si les conditions de la « reconversion coloniale » des économies locales n'ont guère favorisé le développement d'une production marchande de poisson de la part des Neyo (cf. *supra*), conduisant dès le début du siècle les auteurs européens à reléguer les activités de pêche neyo et krou au rang de petite production d'autosubsistance par opposition à celles des pêcheurs

fante, cela ne signifie pas que l'exploitation de la mer n'a pas continué à être pratiquée au titre de production complémentaire. À Sassandra, comme dans d'autres localités du littoral sud-ouest, l'évocation de ces activités fait encore briller les yeux des anciens, ceux-ci allant souvent chercher à l'appui de leurs propos des exemplaires des engins utilisés dans leur jeunesse et retrouvant des gestes aujourd'hui tombés en désuétude. Dans un contexte où l'espace ivoirien contemporain s'est essentiellement structuré autour du développement des cultures agricoles d'exportation et où la pêche dite industrielle a longtemps été vue comme seule capable d'assurer une exploitation rationnelle des eaux maritimes, la pêche villageoise est devenue, de fait, une activité de subsistance, marginalisée, qui attire de moins en moins les jeunes.

Dès lors, peut-on voir dans cette reconnaissance récente des activités de pêche villageoise une nouvelle ouverture des « développeurs » aux réalités du terrain qui, plutôt que de décider de ce qu'il faut faire *a priori*, s'attacheraient à identifier les acteurs en présence et leurs propres stratégies ? Je voudrais pouvoir l'espérer mais je crains qu'en persistant de la sorte à opposer pêcheurs étrangers et pêcheurs autochtones⁽¹⁶⁾ on ignore les véritables enjeux d'une politique de développement des pêches digne de ce nom, ne prenant plus seulement en compte l'aspect technique de la production (au détriment des problèmes de commercialisation) mais aussi sa dimension socio-économique et ses relations aux autres secteurs d'activité. De fait, la reconnaissance de pêcheurs « autochtones », krou en l'occurrence, ne serait-elle pas à inscrire en premier lieu dans le contexte des incertitudes économiques et politiques de la Côte-d'Ivoire actuelle : crise de l'économie de plantation érigée en modèle de développement, qui avait jusqu'ici conduit à opposer à l'Ivoirien planteur le Ghanéen pêcheur, crise qui tend à renforcer une certaine idéologie d'autochtonie mise en évidence avec éclat récemment dans le problème de la succession à Houphouët Boigny à la tête de l'État ivoirien. En tant qu'observateur, on ne peut en tout état de cause ignorer les implications idéologiques de cette récente identification de pêcheurs dont la qualité d'autochtones est mise en avant...

BIBLIOGRAPHIE

CENTRE DES PÊCHES DE SASSANDRA, 1978 et suiv. *Rapport d'activités et Bilan statistique* (années 1978, 1980, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1991, 1992, 1993, 1994), multigr.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, 1991. Séminaire national de présentation des résultats du Recensement Général de la population et de l'habitat (RGPH - 1988). Abidjan, 18-21 novembre, paginations multiples.

16. Cet aspect est plus particulièrement développé dans DELAUNAY (1994).

- DOUMBIA (M.), 1985. Rapport d'activités, bilan partiel et propositions de prolongation. Abidjan, ministère du Développement rural, direction des Pêches, Projet de développement de la pêche artisanale maritime dans le sud-ouest, 52 p. + tab., multigr.
- DOUMBIA (M.), 1986. Rapport annuel d'activités du projet. Abidjan, ministère de la Production animale, direction des Pêches, Projet de développement de la pêche artisanale maritime dans le sud-ouest, 37 p., multigr.
- DCGTX, 1988. Projet pour le développement des pêches maritimes artisanales. Abidjan, DCGTX-ministère de la Production animale, 25 p. + annexes, multigr.
- DELAUNAY (K.), 1991. Organisation et migrations des unités de pêche Fante dans le sud-ouest ivoirien (campement de Sassandra). Document rédigé pour le DIPA (FAO), 54 p., multigr.
- DELAUNAY (K.), 1994 - « Être Ivoirien ou artisan pêcheur maritime... » De quelques visibilités d'une "spécialisation ghanéenne" en Côte-d'Ivoire. Communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, ORSTOM - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 19 p., multigr.
- DELAUNAY (K.), 1995. Les pêcheurs ghanéens (fante et ewe) sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire au xx^e siècle. Paris, Université de Paris I - CRA, thèse de doctorat, 539 p., multigr.
- FIÈGE (K.), et HILLEN (P.), 1985. Planification régionale et développement socio-économique dans la région du sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Univ. de Berlin, 1 vol., multigr.
- Fraternité Matin, 1989a. « Radioscopie d'une sous-préfecture. Sassandra. Une ancienne plaque tournante en recul ». *Fraternité Matin*, 31 juillet : 10-11.
- Fraternité Matin, 1989b. « La pêche dans le sud-ouest. Une activité rentable qui échappe aux autochtones ». *Fraternité Matin*, 19 septembre : 18-19.
- IJFF (A.), 1989. Report of travel to Côte-d'Ivoire (6/11 - 18/11/89). FAO-DIPA, 12 p., multigr.
- IJFF (A.), 1990. Report of travel to Côte-d'Ivoire (28/1 - 3/2/90). FAO-DIPA, 5 + 7 p., multigr.
- MARGUERAT (Y.), 1981/2. « Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes en Côte-d'Ivoire ». *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*. XVIII (3) : 303-340.